



26075 - Il boit du vin sous prétexte d'être libre dans ses actes

question

Je viens de me convertir à l'Islam. Mon beau frère a demandé plusieurs fois (à mon mari) de se joindre à lui et à ses amis pour aller boire du vin. Je ne me suis pas affrontée à lui au départ pour éviter qu'il ne se fâche contre moi. Un jour, je lui ai demandé : pourquoi tu bois de la bière et du whiskey? Il m'a répondu ainsi:

1/ Je suis maître de maison. Je boirai chaque fois que je le voudrai;

2/ Je ne peux pas dire non à mon frère;

3/ Je veux veiller avec lui pour les besoins du travail (notre groupe occupe de hautes fonctions dans le lieu de travail);

4/ Je bois mais je ne fais rien d'incorrect et je suis en mesure de me maîtriser. Par conséquent , il n' y a rien de mal.

Je ne peux imaginer qu'un musulman puisse donner une telle réponse .

J'espère que vous me donnerez votre avis.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah qui vous a guidé vers l'Islam. Nous lui demandons de vous récompenser et de vous combler de Ses bienfaits.

Nul doute que la consommation du vin est interdite parce qu'elle constitue un péché majeur. À ce propos , Allah Très haut dit: **Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, oeuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. . Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salat. Allez-vous donc y mettre fin?** (Coran,5: 90-91). Selon Anas ibn Malick: **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a**



maudit dix personnes en rapport avec le vin: son producteur, celui au en fait la commande, le consommateur, le transporteur, celui vers qui on le transporte, le serveur, le vendeur, l'acheteur et celui qui utilise les recettes . (Rapporté par at-Tirmidhi, 1259 et Ibn Majda,3381. Ce hadith a été vérifié par Cheikh al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, n° 1041.

Il n'est pas permis à votre mari de préférer de tels propos. Cette réponse ne devrait pas émaner d'un musulman sensé respecter les interdictions d'Allah. Il ne lui est pas permis de préférer obéir à son frère que d'obéir à Allah Très Haut. Il ne lui est pas permis de provoquer la colère d'Allah pour satisfaire son frère. S'il choisissait le côté d'Allah, Celui-ci le protègerait contre son frère. S'il provoque la colère d'Allah pour satisfaire son frère, Allah le laissera à son frère. D'après Aïcha (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque cherche à satisfaire Allah au point de mécontenter les gens, Allah se chargera de sa protection. Quiconque cherche à satisfaire les gens au point de mécontenter Allah, Celui-ci le livrera aux gens.** (Rapporté par Ibn Hibban dans son Sahih,1/115 et vérifié par cheikh al-Albani dans as-silsila as-Sahihah,2311).

Il peut dire à tout le monde et pas seulement à son frère: non, s'il s'agit d'un acte interdit. Le fait de veiller pour un travail ne justifie pas la consommation du vin. Ses propos selon lesquels il ne fait rien de mal sont à la fois étranges et étonnants. Qu'en est-il de sa consommation du vin? Pouvons-nous nous attendre à ce qu'au cours de sa veillée en compagnie de ses amis il n'y aura que du vin? On sait que d'habitude ces réunions regroupent des femmes et qu'on y écoute de la musique et néglige les prières, actes qui relèvent tous des péchés majeurs. Ne vous laissez de lui donner des conseils. Allez chercher quelqu'un qui peut avoir une influence sur lui. Multipliez les prières pour qu'il soit bien dirigé.

Nous demandons à Allah Très Haut de nous diriger tous vers ce qu'Il amène et agréé.

Allah le sait mieux.